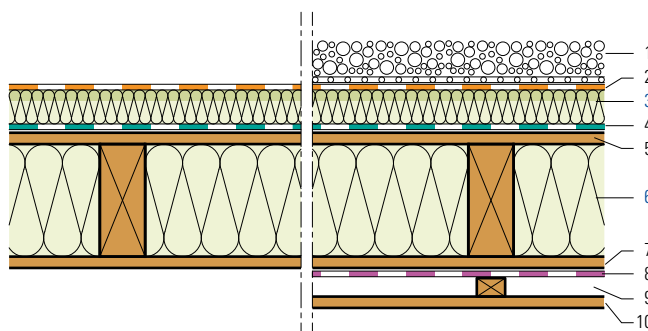


- 1 Couche de protection, p. ex. gravier rond
- 2 Étanchéité
- 3 **Panneau isolant Flumroc PRIMA** (H 180)
systèmes de toits avec pente intégrée
- 4 Étanchéité provisoire
- 5 revêtement externe
- 6 **Panneau isolant Flumroc SOLO** (H 115) ou
panneau isolant Flumroc 1 (H 105)
- 7 revêtement interne
- 8 Pare-vapeur et étanchéité à l'air hygrovariable
- 9 Espace pour installations techniques
- 10 Revêtement ouvert à la diffusion



Calcul nécessaire avec un programme validé.

Critères	Unité					
Épaisseur d'isolation	mm	160	180	200	220*	240*
		+60	+60	+60	+60	+60
Coefficient de transmission thermique U						
Valeur moyenne selon norme SIA 180	W/(m ² K)	0.161	0.150	0.140	0.131	0.124
Théorique, sans pont thermique	W/(m ² K)	0.145	0.134	0.124	0.116	0.109
Conductance thermique dynamique U ₂₄	W/(m ² K)	0.053	0.047	0.041	0.036	0.032
Indice d'affaiblissement acoustique pondéré R _w	env. dB	52	52	53	54	54
Terme d'adaptation du spectre C; C _{tr}	dB	-3; -10	-3; -10	-3; -10	-3; -10	-3; -10

*en deux couches

Base de calcul

Calcul de la valeur U:

Selon norme SN EN ISO 6946. Largeur des solives 60 mm, écartement 600 mm.

Les valeurs thermiques U et U₂₄ sont calculées sans couche de protection, les valeurs phoniques avec couche de protection.

La méthode Glaser n'est pas autorisée comme procédure de vérification selon la norme SIA 180. **La preuve de l'efficacité du point de vue de l'humidité doit être apportée via des programmes de simulation spéciaux et validés, comme p. ex. WUFI.**

Les valeurs phoniques ne tiennent pas compte des transmissions par voies indirectes.

Informations

- Isolation: **panneau isolant Flumroc PRIMA** (H 180) ou **système d'isolation à pente intégrée PRIMA** intégral pour toits plats non praticables. **Panneau isolant Flumroc SOLO** (H 115) ou **panneau isolant Flumroc 1** (H 105) ajusté entre les poutres.
- Les constructions sans ou avec un très faible potentiel de séchage, c'est-à-dire avec des couches intérieures et/ou des feuilles pare-vapeur très efficaces (s_D ≥ 10 m), ne sont pas autorisées.
- Les installations doivent se situer du côté chaud de la couche d'étanchéité à l'air. Les percements ne sont pas admis.
- Projet et exécution: selon norme SIA 271 et la fiche technique «Protection des toits plats en bois contre l'humidité» de Enveloppe des Edifices Suisse.